

Critères de segmentation en assurance habitation

Nos critères de segmentation sont basés sur nos études statistiques. Ces études démontrent que des caractéristiques tenant à la personne de l'assuré et/ou la nature, la valeur, la qualité ou l'usage du bien assuré ont une incidence directe sur le nombre et/ou la gravité des sinistres. Ces caractéristiques permettent de définir un niveau de risque représenté par chaque bien à assurer et/ou personne. En fonction du niveau de risque en termes de l'importance ou de fréquence des sinistres, CDA accepte ou non le risque, précise l'étendue des garanties et établit le tarif adéquat.

Ces critères ont une incidence lors de l'évaluation du risque préalable à la conclusion du contrat mais également durant toute la vie du contrat car tout risque est susceptible de modification impliquant une nouvelle évaluation.

Le tableau synthétique que vous découvrirez en fin de ce document reprend les différents types de segmentation et leurs implications tant au niveau de l'acceptation, de la tarification que de l'étendue des garanties du risque.

Vous trouverez ci-dessous le détail de ces critères pour les bâtiments, les risques locatifs et le contenu:

A. "CRITÈRES GÉNÉRAUX"

- Antécédents des sinistres et des paiements
- Circonstances aggravantes (dommages causés de manière intentionnelle ou frauduleuse, résiliation antérieure par un assureur, construction sans permis, ...)
- Mesures spéciales après sinistre (franchise spécifique, exclusions, limitation, ...)

B. CRITÈRES "ASSURÉS"

- Qualité du preneur (propriétaire, locataire, usufruitier, nu-propriétaire, occupant, ...)
- Age du preneur
- Preneur résidant ou non dans le risque

C. CRITÈRES "SITUATION DU RISQUE"

- Situation géographique du risque: code postal, zone inondable, ...
- Occupation du risque (régulière ou non) par l'assuré, par un locataire, ...

D. CRITÈRES "CONTIGUÏTÉ DU RISQUE"

- Contigu des deux cotés, d'un côté, isolé à moins ou à plus de vingt mètres

E. CRITÈRES "SPÉCIFICITÉS DU RISQUE"

- Type de risque (maison, appartement, chalet, caravane...)
- Valeurs des biens à assurer (CDA vous propose des systèmes d'évaluations pour les déterminer)
- Etat du bâtiment (en construction, rénovation, inoccupé, défaut d'entretien, à démolir...)
- Existence d'abandon de recours



F. CRITÈRES "MODE DE CONSTRUCTION DU RISQUE"

- Type de construction (classique, préfabriqué, maison passive, en bois, ...)
- Type de murs extérieurs (en dur, en pierres naturelles, moellons, combustibles, ...)
- Type d'ossature portante (combustible, incombustible, métallique)
- Type de toiture (Tuile, ardoise, chaume, jonc, ...)
- Présence de panneaux photovoltaïques, piscine intérieure ou extérieure, chauffage solaire, serre, installation domotique, ...

G. CRITÈRES "USAGE DU RISQUE"

- Usage du bien: privé, profession libérale, commerciale, agricole, horeca, ...
- Présence de marchandises et/ou de matériels professionnels

H. CRITÈRES "MESURES DE PRÉVENTION"

- Mesures de prévention contre le vol: présence de verrous, protection anti-effraction mécanique ou électronique, coffre-fort, ...
- Mesures de prévention contre l'incendie: présence de détecteurs, système d'alarme, présence d'extincteurs, ...

TABLEAU SYNTHÉTIQUE

Ce tableau synthétique reprend les différents types de segmentation explicités ci-avant et leurs implications tant au niveau de l'acceptation, de la tarification que de l'étendue des garanties du risque.

	ACCEPTATION	TARIFICATION	ÉTENDUE DES GARANTIES
Critères généraux	X	X	X
Assurés		X	X
Situation du risque	X	X	X
Contiguïté		X	
Spécificités	X	X	X
Mode de Construction	X	X	X
Usage du risque	X	X	X
Mesures de prévention	X		X

